PRÉFET
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR

- la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol,
- la déclaration du projet valant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la Canourgue.

Lieu d'implantation : Aérodrome, lieu-dit La Chan, 48 500 La Canourgue

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° PREF-DCIAT-BCPPAT-2026- 295-001 du 22 octobre 2026 est prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol et sur la déclaration du projet valant mise en comptabilité du PLU sur le territoire de la commune de La Canourgue présentée par la société TotalEnergies Renouvelables France.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une superficie de 11,16 ha (surface clôturée), pour une puissance de 11,6 Mwc est envisagé au droit de l'ancien aérodrome de La Chan sur la commune de La Canourgue par la société TotalEnergies Renouvelables France.

L'enquête se déroulera durant 31 jours consécutifs sur la commune de La Canourgue, du ***lundi 30 novembre à 9 h au mercredi 30 décembre 2026 à 17 h.***

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès du responsable du projet suivant :

- Mme Hélène DOUSSIERE – TotalEnergies Renouvelables France, 4 rue de la Mégisserie, lieu-dit Maison des Entreprises, 12100 MILLAU ; Tél : 06.14.98.19.58 - courriel : helene.doussiere@totalenergies.com

M. Jacques SIRVENS, cadre de la fonction publique d'Etat, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne les observations du public :

- lundi 30 novembre 2026 de 9 h à 12 h ;
- lundi 7 décembre 2026 de 9 h à 12 h ;
- lundi 21 décembre 2026 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 30 décembre 2026 de 14 h à 17 h.

M. Michel VIEILLEDENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai précité :

- Les pièces composant le dossier sont conformes à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement. Elles sont consultables :
  - en format papier : à la mairie susvisée, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
  - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : projet-solaire-la-canourgue@democratie-active.fr ;
  - depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Les observations du public peuvent être déposées :
  - sur le registre « papier » à la mairie de La Canourgue,
    ou transmises :
  - par courrier, à la mairie de La Canourgue, à l'attention du commissaire enquêteur – enquête publique « Projet de centrale photovoltaïque au sol», 1 place du Pré Commun, 48500 La Canourgue ;
  - au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
  - sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse électronique suivante : projet-solaire-la-canourgue@democratie-active.fr ;
    Les observations déposées à cette adresse seront consultables sur le site internet https://www.democratie-active.fr/projet-solaire-aerodrome-la-canourgue/

A l'issue de l'enquête, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture et à la mairie de La Canourgue pour y être consulté pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'État : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure :
- le préfet statuera sur la demande de permis de construire en prenant soit une autorisation, soit un refus ou bien une autorisation assortie de prescriptions,
- la mairie statuera sur la déclaration du projet valant mise en comptabilité du PLU sur le territoire de la commune de La Canourgue en prenant soit une autorisation, soit un refus ou bien une autorisation assortie de prescriptions.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Jean-Baptiste MORINAUD